



SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 5 septembre 2023 à 19 h 30.

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Suzan Demers, district #6
Jean-Luc Payant, district #3	

ABSENCE

Martin Lafond, district #5	Absence motivée
----------------------------	-----------------

La présente séance est présidée par Monsieur Steve Laberge, maire et Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Madame Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie.

2023-09-204 2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 33 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-205 3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et d'ajouter les points et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-09-206

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 août 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Suzan Demers
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Aucun point.

6_MINUTES DU CONSEILLER

Monsieur Mario Henderson, district #1

Monsieur le conseiller mentionne que les travaux dans le rang du Moulin vont bon train, l'asphaltage devrait débuter sous peu au grand plaisir des citoyens en raison des conditions routières des dernières semaines.

Monsieur Jean-Luc Payant, district #3

Le conseiller Jean-Luc Payant mentionne que la politique familiale et des aînés et son plan d'action sera adoptée ce soir. Il désire remercier Myriam Morin, Aline Ménard-Laplante, Pascal Day, Marie-Marthe Lemieux, Andrée-Anne Fortin, Crystelle Laplante qui était la chargée de projet, Marie-France Meloche, Vincent Ouellette et Manuel Bouthillette, directeur général qui ont travaillé à l'élaboration de la politique.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_DÉPÔT – STATISTIQUES ET INTERVENTIONS PROVENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparés par le directeur incendie Paul Dagenais pour la période du 1^{er} au 31 août 2023.

8.3_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 août 2023.

8.4_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 31 août 2023.

8.5_DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Le point est reporté à une séance ultérieure.

9_AVIS DE MOTION

9.1_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 249-2023 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (AQUEDUC) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 206-2018

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Mario Henderson à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 249-2023 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement et la distribution de l'eau potable (aqueduc) et abrogeant le règlement no. 206-2018.

9.2_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 250-2023 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU SYSTÈME DES EAUX USÉES, LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES MUNICIPALES AINSI ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS 340-98, 341-98 ET 342-98

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Marc Roy à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 250-2023 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au système de traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales ainsi abrogeant les règlements no. 340-98, 341-98 et 342-98.

9.3_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-2023 FIXANT L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES RUES WOOD ET PRIEUR

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Richard Beaudin à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 251-2023 fixant l'installation de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Wood et Prieur.

9.4_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 252-2023 FIXANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR UN CÔTÉ DES RUES WOOD ET PRIEUR

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Richard Beaudin à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 252-2023 interdisant le stationnement sur un côté des rue Wood et Prieur.

10_RÈGLEMENTS

2023-09-207 10.1_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 249-2023 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (AQUEDUC) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 206-2018

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 249-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le dépôt du projet de règlement no. 249-2023 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement et la distribution de l'eau potable (aqueduc) et abrogeant le règlement no. 206-2018.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-208 10.2_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 250-2023 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES MUNICIPALES AINSI ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NO. 340-98, 341-98 ET 342-98

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 250-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le dépôt de règlement no. 250-2023 constituant une réserve financière pour le financement dépenses liées au système de traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales ainsi abrogeant les règlements no. 340-98, 341-98 et 342-98.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-209 10.3_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-2023 FIXANT L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES RUES WOOD ET PRIEUR

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 251-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le dépôt du projet de règlement no. 251-2023 fixant l'installation de deux panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Wood et Prieur.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-210 10.4_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 252-2023 FIXANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR UN CÔTÉ DES RUES WOOD ET PRIEUR

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 252-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le dépôt du projet de règlement no. 252-2023 fixant l'installation de panneaux interdisant le stationnement sur un côté des rues Wood et Prieur.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2023-09-211 11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 5 septembre 2023 comme suit :

Liste des comptes à payer au 5 septembre 2023 : **65 322.77 \$**

Liste des paiements émis du 5 août au 4 septembre 2023 : **52 524.87 \$**

Liste des salaires payés pendant cette période : **33 621.68 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-212 11.2_ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

QUE les séances débuteront à 19 h 30 au Centre culturel Dr Marc Hétu située au 624, rue Notre-Dame, Saint-Chrysostome;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024 :

- 15 janvier
- 12 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 15 octobre

- 11 novembre
- 9 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-213

11.3_RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 à 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Carole Mallette, députée Coalition Avenir Québec et Mme Claude DeBellefeuille, députée Bloc Québécois, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-214 11.4_DON – MARIO HENDERSON, CONSEILLER

Le conseiller Mario Henderson se retire de la prochaine discussion.

CONSIDÉRANT QUE Mario Henderson, conseiller désire verser en don son salaire du mois de septembre 2023 de la façon suivante :

MOIS	ORGANISME
Septembre 2023	École Montpetit

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Chrysostome à verser au nom de Monsieur le conseiller Mario Henderson, son salaire du mois de septembre 2023 à l'organisme mentionné plus haut.

QUE ce don servira à défrayer des dépenses pour les enfants dans le besoin.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

13_HYGIÈNE DU MILIEU

2023-09-215 13.1_BAC ROULANT – BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir des bacs roulants de 360 litres pour les ordures;

ATTENDU QUE ses bacs seront utilisés pour les édifices municipaux;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

QUE la municipalité procèdera à l'achat de 16 bacs roulants de 360 litres pour un montant de **1 745.00 \$**, avant taxes et les frais de livraison.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-216 13.2_BAC DE COMPOSTAGE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir des bacs à compostage dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

DE mandater la direction générale à effectuer la demande de subvention afin d'acheter les bacs de compostage, et ce, en prévision d'être arrimée au démarrage de l'installation de traitement biologique des matières organiques de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon prévue en 2025.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-217 13.3_MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL – ÉTANG #1, USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer une maintenance au niveau de l'aération dans l'étang #1 à l'usine d'épuration des eaux usées;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE mandater la direction générale à procéder à une demande de soumission pour service professionnel afin de procéder à une étude et recommandation pour l'étang #1 à l'usine d'épuration des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

15_URBANISME ET INSPECTION

2023-09-218

15.1_DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVE À LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 484 085, SIS AU 516, RUE NOTRE-DAME

ATTENDU QUE le dépôt d'une de permis pour rénovation extérieure d'un bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE la demande de projet est située en zone C-4-2 et qu'il est ainsi sujet aux dispositions du Règlement no. 087-2004 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables des article 23 et 24 dudit règlement;

ATTENDU QUE l'objectif principal du PIIA au niveau des travaux de rénovation est :

- De préserver les aspects esthétiques, historiques, urbanistiques, naturels et patrimoniaux du secteur d'application;
- Les travaux doivent préserver les caractéristiques de l'immeuble;
- Les travaux ne doivent pas porter atteinte à d'autres immeubles;
- Les travaux doivent contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prennent connaissance dudit projet de rénovation extérieure et des plans de rénovation daté du 12 juillet 2022 réalisé par madame Julie Larivière, technologue en architecture;

ATTENDU QUE les travaux assujettis au PIIA consistent à :

- Remplacer les matériaux de revêtement extérieur d'aluminium bleu par du revêtement d'imitation de pierre sur une hauteur de 3' à partir du sol et de vinyle ou de canexel beige installé verticalement au-dessus du revêtement d'imitation de pierre;
- Redimensionnement de la porte-garage et, par le fait même, le remplacement de celle-ci;
- D'ajouter une porte patio côté latéral gauche.

ATTENDU QUE toutes les portes et fenêtres seront aussi remplacées et seront de couleur charcoal;

ATTENDU QUE les matériaux proposés ont été présentés aux membres du conseil lors du caucus du 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE les couleurs de l'agencement proposé sont de teintes neutres et sobres et s'harmonisent avec les bâtiments limitrophes ainsi que la nature du milieu;

ATTENDU QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA et recommande au conseil municipal d'accepter le projet, tout en suggérant au demandeur de remplacer les matériaux de revêtement extérieur de l'appartement situé en façade de la rue Notre-Dame et qu'ils soient identiques de par les couleurs et matériaux, au restant du projet;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy

APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER le projet de rénovation extérieur d'un bâtiment résidentiel sur le lot 5 485 085 de la rue Notre-Dame portant le numéro 516, tel que présenté aux esquisses et aux plans de madame Julie Larivière, technologue en architecture.

Adoptée à l'unanimité

16_TRAVAUX PUBLICS

2023-09-219 16.1_APPEL D'OFFRES 202330 – ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER 2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasifs pour chemin d'hiver pour la saison 2023-2024 à trois fournisseurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu les soumissions suivantes à savoir :

Soumissionnaire	Nombre de tonnes	Montant (avant taxes) \$
Les Agrégats Ste-Clotilde inc.	300 X 20.74 \$ TM	6 222.00 \$
Les Carrières Régionales Bau-Val inc.	300 x 24.14 \$ TM	7 242.00 \$
Les Exc. Béton Charly inc.	Aucune soumission	

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ACCORDER le contrat de fourniture d'abrasifs pour chemin d'hiver pour la saison 2023-2024 à **Les Agrégats Ste-Clotilde inc.**

Adoptée à l'unanimité

2023-09-220 16.2_OPÉRATION NID DE POULE – SECTEUR URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'opération nid de poule, dans le secteur urbain;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

DE mandater les **Pavages MCM inc.** à effectuer l'opération nid de poule, selon les endroits qui seront établis par la municipalité. Une somme budgétaire de **24 500 \$** est allouée pour les travaux.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-09-221 17.1_POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS ET SON PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la mise à jour de sa politique familiale municipale et des aînés (Municipalité amie des aînés – MADA);

CONSIDÉRANT QUE cette politique se veut un outil afin d'améliorer nos interventions et la qualité de vie de nos familles et de nos aînés;

Monsieur Mario Henderson, conseiller demande le vote puisqu'il juge les demandes trop larges et qu'il manque des prévisions budgétaires.

Nom	Fonction	District	Pour	Contre
Mario Henderson	Conseiller	1		X
Marc Roy	Conseiller	2	X	
Jean-Luc Payant	Conseiller	3	X	
Richard Beaudin	Conseiller	4	X	
Suzan Demers	Conseiller	6	X	

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU MAJORITAIREMENT**

D'ADOPTER la politique familiale municipale et des aînés et son plan d'action tel que déposé.

Adoptée à la majorité

2023-09-222 17.2_FÊTE DE L'HALLOWEEN – RUE JEAN-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée, lors d'une séance antérieure, afin de fermer la rue Jean-François, de 17 h à 19 h 30 lors de la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE la fête de l'Halloween se veut une activité festive pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la rue Jean-François est une voie de circulation où le jeu libre est permis;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Richard Beaudin
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la fermeture de la rue Jean-François, le 31 octobre prochain, de 17 h à 19 h 30 lors de la fête de l'Halloween. La circulation locale sera permise en tout temps, durant ses heures.

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement dans l'Info-Communautaire et sur sa page Facebook.

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

Le conseiller Marc Roy suggère de faire suivre une formation aux employés des travaux publics sur les bonnes pratiques de nettoyage des chemins lors de la période hivernale. Il faut revoir notre façon de déglacer et déneiger.

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-09-223 20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 5 septembre 2023 à 20 h 38.

Adoptée à l'unanimité



Steve Laberge
Maire



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier